



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 26 janvier 2021

L'État et les forces vives de la culture en Nouvelle-Aquitaine dans une démarche prospective et concertée

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a rencontré ce jour une quarantaine de représentants des secteurs culturels – employeurs et salariés – afin de faire le point sur la situation sanitaire et évaluer, lorsque les conditions le permettront, les perspectives d'une réouverture graduée des lieux culturels selon des dispositifs revisités, adaptables et sécurisés.

Depuis le début de la crise, l'État a mobilisé plus de 7 milliards d'euros à destination du secteur culturel, toutes mesures confondues, dont 2 milliards d'euros au titre du plan France Relance – **plus de 20 millions de crédits territorialisés en Nouvelle-Aquitaine** – pour répondre de manière massive et globale à la volonté de **reconstruction des secteurs culturels et de refondation des politiques publiques**.

Ainsi, le plan France Relance en faveur de **la création et de la diffusion artistique en Nouvelle-Aquitaine bénéficiera, en 2021, de 5,5 millions d'euros**. Ces mesures s'articuleront avec le budget culture 2021 en hausse de 4,8%, au niveau national, pour un montant de 3,2 milliards d'euros et le **Contrat de plan État-Région 2021-2027**, doté d'une enveloppe prévisionnelle de **31 millions d'euros**.

Cet accompagnement inédit, immédiat et constant du secteur culturel montre combien la préservation de l'emploi artistique et culturel, et le respect des droits sociaux, sont plus que jamais au cœur des préoccupations des services de l'État. Prise en charge à 100% pour les secteurs culturels éligibles, **l'indemnisation de l'activité partielle** a ainsi concerné près de 90% des salariés du secteur de la création artistique en Nouvelle-Aquitaine.

Une réunion de la commission Financements et politiques publics du Comité régional des professions du Spectacle (COREPS) aura lieu le 4 février prochain en présence de l'État, des représentants des organisations professionnelles, des collectivités territoriales et des organismes paritaires pour prolonger la concertation relative aux perspectives de reprise de l'activité culturelle et faire le point sur les récentes mesures de soutien, appelées à se maintenir durablement, telle l'année blanche en faveur des intermittents, prolongée jusqu'au 31 août 2021.